

REGLEMENT DU JEU CONCOURS
JEU CONCOURS VAL D'EUROPE x PARROT WORLD
DU 04/05/2024 AU 12/05/2024
Centre commercial VAL D'EUROPE

Article 1 – Société organisatrice

La société organisatrice ASSOCIATION DES COMMERCANTS ECI DE VAL D'EUROPE, dont le siège social est situé au 14 cours du Danube 77 711 Marne-la-Vallée Cedex 4, représentée par Monsieur Ludovic Havard en sa qualité de Président ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », immatriculée sous le numéro SIRET433 772 316 000 17, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 04/05/2024 jusqu'au 12/05/2024 au sein du Centre Commercial Val d'Europe.

Article 2 — Participation

2.1 Accès aux jeux

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France métropolitaine, Corse incluse, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, pacs ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un téléphone portable afin de scanner un QR Code et accéder au formulaire de participation entre le 04/05/2024 et 12/05/2024. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

Pour participer au jeu, il est nécessaire de :

- Trouver au sein du centre commercial Val d'Europe l'un des totems de notre animation accrobranche en partenariat avec le parc animalier « Parrot World », de se munir de son téléphone portable afin de scanner le QR Code qu'il présente. Une fois le QR Code scanné par le participant, il est invité à remplir un formulaire de participation.

Le participant a la possibilité de scanner jusqu'à 1 QR code une fois par jour.

Le participant doit télécharger l'application Val d'Europe et s'y inscrire afin de tenter de gagner l'un des lots mis en jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le formulaire, une fois complété, hébergé sur le site du parc animalier Parrot World. La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus, ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice et son partenaire Parrot World à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (Nom, prénom, email) et leurs photos publiées dans le cadre du jeu sur les supports digitaux (page Instagram, Facebook et Site Internet du centre commercial Val d'Europe), sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Article 3 — Lots

Le centre en partenariat avec son partenaire Parrot World offre :

- **1 nuit en lodge jaguar pour 2 personnes incluant**
 - Accès au parc sur 2 jours
 - Hébergement avec vue sur le territoire des jaguars
 - Dîner avec coupe du champagne
 - Petit déjeuner
 - Animation privilège
- **1 activité Soigneur d'un jour adulte pour 1 personne :**
Une après-midi exclusive et insolite à s'occuper des animaux du parc : coatis, capybaras, guanacos ... (Valeur totale dotation 150 EUR TTC)
- **4 activités « Nourrir les manchots de Parrot World » :**
Un moment privilégié avec les manchots de Humboldt à les nourrir et à les observer évoluer dans leur milieu. (Valeur totale dotation 116 EUR TTC)
- **73 pass annuels adulte au parc animalier Parrot World**
Un accès illimité au parc durant un an les jours d'ouverture (Valeur totale dotation 2628 EUR TTC)

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, il ne sera pas interchangeable contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 4 — Attribution des dotations

79 personnes seront **tirées** au sort sur la base de données des participants de la société organisatrice le 17/05/2024 et seront contactées par mail afin d'obtenir leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, e-mail) indispensables à l'attribution de la dotation. Il y aura un lot par gagnant. Le gagnant devra se conformer au règlement et être membre du programme de fidélité VDE&Moi. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué.

Le gagnant sera contacté par mail par la société organisatrice. Il devra se manifester dans un délai de 15 jours suite à ce mail et devra dans les 15 jours venir récupérer son lot au centre commercial. Sans réponse de sa part, le lot sera remis en jeu.

Le gagnant peut utiliser sa dotation dès le 20/05/2024 selon les disponibilités de réservation et ce jusqu'au 17/11/2024. Il sera accueilli à l'accueil du parc animalier immersif Parrot World sur présentation de sa pièce d'identité et de son lot.

La société organisatrice et son partenaire Parrot World déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des

dotations attribuées.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation ou équivalent financier des lots ne pourra alors être demandé, totalement ou partiellement.

Article 5 — Utilisation des données personnelles

5.1 Dans le cadre du Jeu, les participants communiquent à la Société Organisatrice et son partenaire Parrot World, qui en seront les uniques destinataires, des données personnelles les concernant. Ces données seront stockées si et seulement si les participants ont coché les opt-in « J'accepte de recevoir les informations de Parrot World par email » et « J'accepte de recevoir les informations des partenaires de Parrot World par email ».

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

5.2 La société organisatrice et son partenaire Parrot World apportent une grande importance à la protection de la vie privée et des données utilisateurs. Les participants peuvent consulter la Charte de protection des données personnelles de la société organisatrice sur valdeurope.fr. Elle fournira aux participants des détails complémentaires concernant les engagements de la société organisatrice pour la protection des données, des droits et des moyens de les exercer.

Article 6 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à l'accueil et sur le formulaire de participation et à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse postale du centre commercial indiquée ci-dessus (article 1).

Article 7 — Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice et son partenaire Parrot World ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou de l'application Instagram empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse, les risques d'interruptions et puis généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contaminations par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre

tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice et son partenaire Parrot World ne sauraient être tenus pour responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice et de son partenaire Parrot World, ceux-ci se réservent le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice et son partenaire Parrot World se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à leur encontre des poursuites judiciaires.

Article 8 — Accès et interprétation du règlement, modifications

8.1 Accès

Le règlement est disponible à titre gratuit à l'accueil et sur le formulaire de participation et à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse postale du centre commercial indiquée ci-dessus (article 1).

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

8.3 Modifications

La Société Organisatrice et son partenaire Parrot World se réservent le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 9 — Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris.

